

**LA POPULATION FRANCAISE ET
L'IMMIGRATION :**

INTRODUCTION

Pour éviter toute critique quant à la validité des chiffres énoncés, nous n'avons retenu que ceux provenant d'institutions faisant autorité, à savoir :

- Les organismes officiels comme l'INSEE, l'OCDE et l'EUROSTA de l'Union Européenne.

- Les instituts de recherche dont les études sont reconnus comme objectives par le monde politique et par les médias comme l'INED (Institut National des Etudes Démographiques) et l'IGP (Institut de géopolitique des populations).

- Les déclarations ministérielles.

- Les journaux : Le Figaro, le Monde, l'Express, le Point, le Nouvel Observateur, Marianne, les Echos, La Tribune, lorsqu'ils font références à des sources vérifiables.

En cas de doute ou d'obscurité, nous avons interrogé leur rédaction.

Dans un premier temps, nous avons ainsi rassemblé les divers données démographiques disponibles puis les avons comparé pour déceler les dissonances éventuelles.

Dans un deuxième temps, nous les avons rapproché des chiffres économiques eux aussi officiels.

Pourquoi un recoupement entre la démographie et l'économie ?

Si les démographes divergent sur le nombre des clandestins dont le nombre esr évalué entre 500 000 à 1 500 000 et sur les résultats des recensement, il est par contre impossible de récuser les grands indicateurs économiques. Les encours bancaires sont connus au franc près, il en est de même du montant des importations et des exportations, des recettes et des dépenses de l'Etat. Certes la richesse nationale produite (PIB) peut être gonflé par certains artifices, comme le recrutement de nouveaux fonctionnaires ou la création d'un RMI qui dégonfle les statistiques du chômage en augmentant le PIB, mais ces jeux de comptabilité restent décelables et limités.

Chacun sait aussi que le bilan socio-économique d'une nation fait l'objet de publications fréquentes : montant du déficit, montant de la dette, taux de croissance, taux de prélèvement, taux de chômage, évolution de la richesse individuelle. Ce sont des indices que chaque Français attend avant de juger et de voter.

Certes la « communication » tente d'en limiter la portée et peut longtemps masquer la réalité, mais elle trouve un jour ses limites.

L'IMMIGRATION :

« Y penser toujours, n'en parler jamais »

Tel est le paradoxe dans lequel s'enferme depuis des années tant les gouvernants, les partis politiques que les médias. Il est significatif qu'un polémiste aussi brillant que Nicolas Baverez, dont l'ouvrage « la France qui tombe » a fait l'objet de multiples éditoriaux et émissions, n'écrive pas une fois, ne prononce pas une fois le mot immigration.

Le sujet sent la poudre, le racisme, au point que la quasi totalité des documents officiels préfèrent ignorer le sujet, même lorsqu'ils sont directement concernés par le problème : le rapport sur les retraites ne fournit jamais un chiffre de population, celui de la Cour des Comptes sur la Sécurité Sociale arrive à publier 600 pages sans nulle part indiquer le nombre des assurés, leur évolution, leur ventilation.

Quelques chiffres échappent parfois aux responsables : ils font alors entrevoir l'ampleur du problème, comme une marmite sous pression qui laisse échapper un mince jet de vapeur. Le consensus est alors général pour éviter tout commentaire risquant d'alerter l'opinion.

Citons quelques exemples d'information partielle :

- L'aide médicale d'Etat (AME) réservée aux immigrés en situation irrégulière : 153 600 bénéficiaires (1).

- Les demandeurs d'asile officiels : 50 000

- Les visas provisoires accordés aux Algériens : 500 000 (en 2002).

- La déclaration d'Alain Lambert, l'ancien ministre du budget :

« Les prélèvements français sont six points supérieurs à la moyenne européenne, soit 90 milliards d'Euro ».

Pourquoi cette anomalie ? Aucune explication n'est donnée par le ministre et la question n'est posée ni par les médias ni par les hommes politiques.

(1) chiffre de septembre 2002 fourni par la journal Le Monde du 13 décembre 2003.

Les « AME » n'étaient que 72 600 à la fin 2000. Les 3/4 d'entre eux vivent en région parisienne. Moyenne d'âge : 30 ans. Selon l'IGAS, leurs dépenses en soin seraient deux fois plus élevées que celles des assurés du régime général : 3 000 Euro contre 1 500.

« Ce montant élevé s'explique par l'importance des dépenses hospitalières et par la facilité avec laquelle des non résidents peuvent accéder aux soins hospitaliers ».

Telle est la conclusion de l'IGAS.

LES DEFINITIONS

Reprenons celles de l'INSEE.

- Accroissement naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

- Taux d'accroissement naturel : le rapport de l'excédent naturel à la moyenne de la population aux deux premiers janvier consécutif.

- Solde migratoire : différence entre le nombre de personnes venant résider dans le pays et celles allant résider à l'étranger.

- Population totale : toutes les personnes françaises ou étrangères résidant sur le territoire métropolitain.

- Population immigrée : elle est liée au lieu de naissance et à la nationalité d'origine.

Les personnes nées en France de parents étrangers sont étrangères : à leur majorité, la plupart d'entre elles acquièrent la nationalité française.

**Population étrangère et immigrée en France métropolitaine
d'après le recensement officiel de 1999.
(source : INSEE, Tableaux de l'économie française 2001-2002)**

Immigrés : 4 330 000

Français par acquisition nés à l'étranger : 1 560 000

Etrangers nés à l'étranger : 2 750 000

Etrangers nés en France : 510 000

Etrangers : 3 260 000

Flux migratoire officiel : 60 000

Lorsque l'INED annonce un flux migratoire de 200 000 et l'INSEE 60 000 officiels, on perçoit l'ampleur des différences.

LA POPULATION FRANÇAISE : LES CHIFFRES VERIFIÉS.

En dehors des documents officiels de l'INSEE, l'étude s'appuie sur les études de l'Institut de Géopolitique des Populations (IGP), et les entretiens avec plusieurs rédactions.

Chiffres issus du recensement de 1999 (INSEE) et des estimations officielles au 1/1/2001 :

1- Population métropolitaine : 59 millions

2- Population outre-Mer : 1,7 millions

3- Total : 60,7 millions

4- Sous estimation admise par l'IGP sur le recensement de 1990 : 1 million

5- Sous estimation du recensement de 1999, avancée publiquement au cours du colloque

IGP du 10/10/03 : 1 million.

6- Immigration clandestine estimée au 1/1/2001 : entre 500 000 et un million.

7- Population estimée au 1/1/2001 par l'IGP : 63,2 à 63,7 millions personnes

8- Accroissement naturel annuel (chiffre INSEE) : 140 000 h

9- Excédent migratoire chiffrée par l'IGP : 120 000 h

10- Accroissement total annuel (IGP) : 360 000 h

11- Accroissement total (officiel) entre le 1/1/2001 et le 1/1/2004 : 1 080 000

12- Total officiel des populations vivant en France officiellement au 1/1/2004 : entre 64 et 64,7 millions.

Ce dernier chiffre (12) ne tient pas compte des clandestins arrivés en France depuis le 1^{er} janvier 2001. Nous savons seulement que le nombre d'adultes clandestins émargeant à l'AME (aide médicale d'Etat) s'élève à 186 000 : avec les enfants, ce chiffre doit être doublé ou triplé. Le nombre de clandestins « officiels » doit donc se situer entre 400 000 et 600 000.

Il faut maintenant estimer quelle proportion de personnes ayant bénéficié d'un visa provisoire de séjour ne rentrent pas dans leur pays d'origine.

DE QUELS CHIFFRES DISPOSONS NOUS ?

Demandes d'asile auprès des pays européens (le Monde 4/3/03)

GB	110 700	demandeurs
RFA	71 000	«
France	51 000	«
Espagne	6 000	«
Autriche	27 000	«

Visas provisoires accordés aux Algériens, (déclaration de Nicolas Sarkozy)

1992	800 000	visas
2003	575 000	«

L'immigration réelle ?

Dans le Figaro du 26 avril 2003, Alain Gérard Slama faisait état de l'arrivée en France de 400 000 nouveaux immigrés, chaque année.

Sur ces bases, l'immigration nouvelle qui chaque année s'installe en France ne serait pas de 125 000 comme l'estime l'IGP, mais serait trois fois supérieure aux estimations officielles.

ESTIMATION DES POPULATIONS VIVANT EN France AU 1/01/ 2004 :

La France compterait :

- 65 millions d'habitants en hypothèse basse,
- 70 millions d'habitants en hypothèse haute.

Estimation de la population immigrée :

- Officiellement : 4 500 000 immigrés.
- Effectivement : 9 000 000 immigrés.

Le chiffre de la population immigrée serait-il le double de ce qu'indique les pouvoirs publics ? Le recoupement des données officielles semble confirmer cette estimation.

Dans ce cas, les conséquences sur le budget, la SS, la délinquance et la dégradation du système éducatif sont malheureusement prévisibles : une importante dérive.

Et pour le futur ?

Au rythme actuel de l'accroissement naturel et de la nouvelle immigration, la population installée en France pourrait atteindre les 75 millions en 2010 (excédent de 540 000 par an).

Une telle immigration est évidemment incompatible avec les capacités d'assimilation de la société française. Ni l'éducation nationale, ni la sécurité sociale, ni le budget de l'Etat ne peuvent supporter de telles charges tant financières que sociologiques. C'est la raison pour laquelle, le gouvernement Villepin voudrait instituer des quotas. Mais subsistera le redoutable problème des regroupements familiaux.

Conséquences de l'immigration à moyen terme

L'IGP, en partant des statistiques officielles qui démontrent que les femmes immigrées venant du Maghreb et d'Afrique ont une fécondité double des femmes européennes, arrive à la conclusion qu'en 2040, 54 % des naissances seraient d'origine africaine, nord-africaine ou turque. L'IGP conclut en ces termes :

« Ces chiffres appellent évidemment à la réflexion. Car il est difficile de croire qu'un basculement démographique d'une telle amplitude pourrait prendre place sans entraîner des conséquences majeures sur le plan économique, politique et culturel ».

En 2004, le Parlement a interdit le voile à l'école : en 2040, que se passera-t-il, lorsque la majorité des élèves sera d'origine maghrébines ?

Conséquence de l'immigration incontrôlée sur la délinquance urbaine

**Déclaration de Jean Claude Barreau, ancien conseiller de François Mitterrand
et de Charles Pasqua sur les problèmes de l'immigration. (Figaro du 28 février 2003).**

« La délinquance urbaine est moins le fait d'individus que de bandes d'adolescents, et une bande gâche la vie de 10 000 personnes en moyenne ».

« A la fin des années 1960, il y avait cent bandes qui sévissaient en France : cela faisait un million de Français dont la vie était pourri »

« Aujourd'hui (en 2003), il y a au moins deux mille bandes qui sévissent sur notre territoire. Ça fait vingt millions de Français dont la vie est quotidiennement pourrie. »

« L'immigration a-t-elle une responsabilité dans ce phénomène de bandes ? »

« L'immigration sauvage, incontrôlée, est un facteur évident de désintégration sociale. Or les bandes sont un produit de cette désintégration sociale : il est donc normal qu'aujourd'hui, elles comptent un nombre très importants de jeunes Black et Beurs. »

La délinquance des banlieues s'est donc multiplié par vingt entre 1960 et 2003. Ce phénomène ne peut s'expliquer que par une croissance maîtrisée de l'immigration.

Le PIB par habitant en 2002 et 2003 (en standard de pouvoir d'achat)

(Statistique Eurostat)

La France passe du neuvième au douzième rang européen

Ce classement a été publié par le journal les Echos du 3 décembre 2003. Nous lui avons posé la question suivante. «*Les parités de pouvoir d'achat donnent certes lieu à des contestations qui masquent un problème autrement plus essentiel : un PIB par habitant résultant de la division d'un PIB global par le nombre d'habitants, par combien d'habitants le PIB de la France a-t-il été divisé ?* ».

Classement européen (Base 100 = moyenne UE à 15)

Pays	2002		2003	
	Rang	PIB (hab.)	Rang	PIB (hab.)
Luxembourg	1	189,1	1	186,7
Irlande	2	125,9	2	121,6
Danemark	3	114,2	3	114,5
Pays Bas	4	112,4	4	110,4
Autriche	5	112,0	5	111,9
Belgique	6	107,6	6	107,6
Royaume Uni	7	103,9	7	105,1
Finlande	8	103,1	8	102,3
Allemagne	9	102,5	10	102,2
France	9 ex	102,5	12	101,4
Italie	11	102,1	8 ex	102,3
Suède	12	101,9	11	101,8
Espagne	13	84,3	13	85,5
Portugal	14	68,5	16	67,0
Grèce	15	65,8	14	68,3
USA		137,4		(par rapport à la moyenne UE)

Une constatation : la France aurait reculé de la neuvième à la douzième place pour la richesse par habitant.

La population de référence (62 millions h.) est celle annoncée par l'INSEE. Si l'estimation minima de l'IGP est retenue (65 millions h.), l'indice français tombe à 96,4 et si la population réelle est de 70 millions d'h. l'indice n'est plus que de 90.

Une certitude : le Français s'appauvrit, car l'arrivée d'une immigration de peuplement de 600 000 fait baisser le PIB individuel de 1 %.

(Source : Bilan du Monde. Edition 2003)

	2001	1994
	PNB par habitant (en \$).	PIB par hab. (en \$)
1- Luxembourg	41 770 \$	29 100 \$
2- Suisse	36 970 \$^A	35 400 \$
3- Norvège	35 530 \$	26 700 \$
4- Danemark	31 090 \$	27 400 \$
5- Suède	25 400 \$	25 800 \$
6- Royaume Uni	24 230 \$	18 900 \$
7- Pays Bas	24 040 \$	21 000 \$
8- Autriche	23 940 \$	23 900 \$
9- Finlande	23 940 \$	20 000 \$
10- Allemagne	23 700 \$	21 900 \$
11- Belgique	23 340 \$	21 200 \$
12- Irlande	23 060 \$	9 600 \$
<u>13- France</u>	<u>22 690 \$</u>	<u>23 275 \$</u>
14- Italie	19 470 \$	20 000 \$
15- Espagne	14 860 \$	13 500 \$
16- Grèce	11 780 \$	7 600 \$
17- Portugal	10 670 \$	7 800 \$

La France se situait en 2001 au 13^{ème} rang pour la richesse par habitant, alors qu'elle se situait au 6^{ème} rang en 1994.

La France est désormais dépassée par l'Allemagne, le Royaume Uni, les Pays Bas, la Belgique et même l'Irlande.

Cet appauvrissement du Français se révèle certainement encore plus important, si l'on note que ce PNB individuel est calculé avec une population officielle de 59,2 millions d'habitants. Ce chiffre ne tient manifestement pas compte de l'immigration non comptabilisée par l'INSEE : 300 000 par an, ce qui donne une population réelle de 65 millions d'habitants.

Il faut rappeler que 300 000 nouveaux habitants réduit la richesse individuelle du Français de 0,5 point de PIB, soit 5 points en dix ans et 10 % en vingt ans. Concernant les chiffres 2001, le PNB réel de chaque Français, déjà très faible, devrait être encore réduit d'environ 5 %, ce qui le ramènerait à 21 550 \$.

Au rythme actuel, nous nous trouverons derrière l'Espagne en 2005 ou 2006, pour la richesse par habitant, alors que cet appauvrissement s'accompagne de prélèvements sociaux et fiscaux supérieurs de 6 points à la moyenne européenne et que notre endettement dépasse les 1 000 milliards d'Euro.

INSECURITE :

Les autorités semblent impuissantes face à la dérive des banlieues, aux incendies de voiture et aux conséquences de l'immigration incontrôlée.

Condamnations (en 1 999)	Français	Etrangers
	463 000	107 000 (23 % du total)
Population pénale (en 2 000)	Français	Etrangers
Nombre : 57 844 détenus	45 350 (78,4 %)	13 072 (22,6 %)

42 % des délits commis à Paris sont le fait d'étrangers.

LES FLUX MIGRATOIRES

(source INED, OCDE, Figaro du 6/12/03, les Echos du 22/01/04))

L'INED et l'OCDE viennent de publier leur bilan démographique annuel. Il en ressort que l'immigration officielle est en augmentation continue.

Titres de séjour délivrés :

1999 : 145 000 nouveaux immigrants

2000 : 171 300 « «

2001 : 191 500 (dont 72 % au titre du regroupement familial) «

L'INED et l'OCDE font remarquer que ces chiffres ne tiennent pas compte des demandeurs d'asile, lui aussi en augmentation (78 500 en 2001). Le ministre de l'Intérieur annonce que les reconduites à la frontière atteindront 20 000 : 30 000 demandeurs d'asile refusé resteront donc en France. Ce chiffre est à rapprocher des 18 000 étrangers en situation irrégulière et qui bénéficient de l'aide médicale d'Etat (AME).

« *Le seuil fatidique des 200 000 nouveaux immigrés légaux, pourrait être franchi en 2 003* » annonce l'INED.

Pourquoi cet afflux ? Il est du en partie à l'évolution des mariages mixtes : le conjoint étranger bénéficie alors d'un titre de séjour.

Naturalisations

2000 : 127 600 2001 : 150 000

Mariages mixtes

1999 : 30 000 mariages mixtes

2000 : 35 000 «

2001 : 40 000 «

Selon le Figaro, ces chiffres doivent être multipliés par deux pour prendre en compte les mariages mixtes contractés dans les consulats à l'étranger et qui offrent les mêmes conditions d'accès au séjour pour le conjoint non Français marié à un Français.

Ce serait donc 80 000 étrangers qui seraient entrés en France en 2001 à ce titre.

Le chiffre des 200 000 immigrés légaux pour 2001 ne tient évidemment pas compte des clandestins : plus de 100 000 par an, si l'on se réfère aux chiffres de l'AME (Allocation Médicale d'Etat) accordée aux clandestins. La Cour des Comptes avance le chiffre de son côté le chiffre de 145 000.

Sur ces bases vérifiables, le flux annuel d'immigration que reçoit la France s'élèverait, (dans sa fourchette basse), à 300 000 nouveaux arrivants et à plus de 400 000 en se référant aux évaluations de la Cour des Comptes .

Comme seulement 5 % à 10 % d'entre eux bénéficient d'un contrat de travail (1), 295 000 se trouvent à la charge de la collectivité.

(1) Estimation de l'IGP (Institut Géopolitique des Populations).

L'immigration aux Etats Unis : une immigration de travail

Les Etats Unis, pays historiquement constitué par l'immigration ont reçu 13 millions d'immigrés entre 1990 et 2000.

Différence essentielle avec l'Europe : il s'agit d'une immigration de travail, alors que la France reçoit une immigration de peuplement encouragé par les allocations diverses, la gratuité des soins, de l'éducation et du logement.

Autre différence : l'Europe est loin de manifester la même détermination que les USA pour renvoyer physiquement chez eux, les immigrants illégaux.

Le drame africain et ses conséquences

La croissance de la population africaine y est de 2,4 % par an, alors que la croissance économique ne dépasse pas 2 %.

Laulan (IGP) parle de l'Afrique en la comparant à un Titanic humain :

« Dont les infortunés passagers ne voient de salut que dans une immigration massive vers l'Europe, nouvelle terre promise. Toute la question est de savoir si elle va l'entraîner vers le fond, dans le remous de son naufrage ».

ECOLE

(source : le Figaro)

Coût du système éducatif

	Population scolarisée (élèves et étudiants)	Coût global, en milliards d'Euro constants	Coût par élève en Euros
1975	13 968 000	14,6 Mds E	950
1985	13 900 000	48,6 Mds E	3 110
2002	14 940 000	103,6 Mds E	6 470

Nombre d'élèves par enseignant

1960	20,9
2000	17,8
1980	14,1
1990	13,4
2002	11,6

Le rapport remis en 1998 par Jean Ferrier à Ségolène Royal établissait que 20 % des enfants entrant en 6^{ème} ne comprennent pas ce qu'il lisent et que 38 % ne maîtrisent pas les compétences de base en calcul. Si l'on applique ce chiffre d'illettrisme à l'ensemble de la population scolarisée, trois millions de jeunes sortiront du système éducatif sans possibilité de s'intégrer dans la vie professionnelle. Ce chiffre dramatique est à rapprocher de la population immigrée au chômage : 24 % contre 9,7 % pour les travailleurs français ou européens travaillant en France.

Le budget de l'éducation nationale a doublé en quinze ans et le coût d'un élève ou d'un étudiant a lui aussi doublé alors que l'illettrisme touche plus d'un élève sur cinq ?

Peut-on éviter de se poser la question ? Comment de telles dérives sont-elles possibles ? Quelle est l'incidence de l'immigration sur l'effondrement des bases de l'école ?

Conséquences de l'immigration incontrôlée à l'école, deux exemples :

1- Marseille

(Source : Le Monde du 2 avril 2003)

Le 27 mars, au collège Edgar Quinet de Marseille, une élève est ligotée et jetée dans une poubelle par trois garçons de 13, 14 et quinze ans.

Le collège qui dispose de 56 enseignants, reçoit 630 élèves :

- 130 d'entre eux sont nouvellement arrivés en France.
- 60 % des familles sont en chômage ou touchent le RMI.

La mère d'un des agresseurs est venue au collège avec le frère aîné, en exigeant que la famille de la victime retire sa plainte. Elle a insulté et menacé le principal.

2- Académie de Créteil

(Source : Le Monde du 24 avril 2003)

« *Malaise des enseignants, violences scolaires, résultats médiocres* »

« *Des résultats scolaires inquiétants* ».

« *Un contexte local difficile* »

« *Des comportements scolaires déviants* »

« *Les enseignants réduisent leurs exigences afin de négocier une relative paix sociale* »

Les conséquences

Le ministre Luc Ferry confirmait dans une récente interview les chiffres suivants :
« 15 % d'enfants illettrés à l'entrée en sixième, et 25 % d'enfants maîtrisant mal la lecture ».

L'immigration incontrôlée détruit les fondements de l'école publique et interdit une véritable intégration.

CONCLUSION

Reconnaître la vérité

Le rapport Stasi sur la laïcité, les débats sur le voile constituent, s'il en était besoin, un nouveau signe de l'importance prise par l'Islam en France. La proportion d'élèves issus de l'immigration, présents dans les établissements de l'Education nationale, atteint probablement les 25-30 % et ce chiffre dépasse souvent les 60 % dans les zones dites sensibles. Comment alors s'étonner des 20 % d'illettrisme à l'entrée en sixième ?

Intégration, certes, mais les capacités d'assimilation ont une limite physique. Depuis des années, la France accueille une immigration de peuplement incompatible avec ses capacités sociologiques et financières, alors que tout l'appareil statistique de l'Etat tente de masquer le phénomène.

Tous les clignotants sont maintenant au rouge : sécurité sociale, budget, éducation, insécurité, statistiques de l'INED. La France n'est plus seulement envahie, elle est en passe d'être submergée. Ce n'est pas 4 500 000 émigrés que la France héberge mais certainement plus de 9 millions

Les chiffres officiels se révélant fallacieux, les citoyens ont le droit de connaître la vérité :
Combien d'habitants participent au PIB : 60 millions, soixante cinq ou soixante dix millions ?

Quels sont les chiffres réels de l'immigration ?

Quel est le coût de l'immigration pour la collectivité ?

Cette vérité peut-être révélée en agissant dans deux directions :

- 1- Croiser les fichiers de la Sécurité Sociale, de l'Education nationale, de l'INSEE, de l'Intérieur. Le seul numéro d'identification de la SS permettrait déjà d'obtenir une mine de renseignements.
- 2- Préparer de façon minutieuse un nouveau recensement permettant de recouper les résultats obtenus.

Annexe I

L'immigration chinoise : 450 000 officiellement

(source le Monde du 24/01/04)

L'immigration chinoise est estimée à 450 000 personnes dont 88 % vivent en région parisienne (plus de 400 000).

Selon le ministère de l'Intérieur, cette immigration a sensiblement augmenté depuis quatre ans.

En 2002, les titulaires adultes d'une carte de séjour étaient 42 447 en hausse de 19,2 % sur 2001.

En 2001, les titulaires d'une carte de séjour étaient en augmentation de 11 %.

Le nombre de clandestins est estimé à 50 000. Coût du voyage : entre 2 000 et 7 500 Euro.

Les politiques de régularisation en 1996 et 1997 ont été largement utilisées par les Chinois .

3 116 Chinois qui vivaient déjà en France, ont obtenu le statut de travailleur permanent entre 1991 et 1999.

Depuis cinq ans, le regroupement familial est devenu la première modalité d'installation en France de la communauté chinoise.

La migration chinoise connaît une féminisation sans précédent, 66 % des travailleurs chinois entrés en France entre 1992 et 1999 sont des femmes.

Dans l'immigration maghrébine, la proportion des femmes n'est que de 30 %.

Annexe II

L'immigration en France vue par l'OCDE

(référence : OCDE, SOPEMI 2003)

1- Flux d'immigrations à caractère permanent :
pour 2001, ce sont les chiffres publiés par l'OCDE à partir des données du ministère de l'Intérieur :

Regroupement familial :	45 400
Travailleurs :	22 700
Visiteurs :	18 000
Réfugiés :	7 300
« Vie privée familiale » :	34 400
<u>Total des flux enregistrés</u> <u>et estimés en 2001 :</u>	<u>141 000</u>

2- Données concernant l'immigration à caractère temporaire :

Etudiants :	40 000
APT (1) :	9 600
Stagiaires :	900
<u>Total :</u>	<u>50 500</u>

(1) autorisation provisoire pouvant être renouvelée

3- Demandeurs d'asile :

Conventionnels :	47 300
Territoriaux :	31 200

4- Réadmissions

(accords internationaux) :	10 000
----------------------------	--------

5- Sorties :

Expulsions :	400
Reconduites à la frontière	8 200

6- Acquisition de la nationalité française :

<u>Total :</u>	<u>127 600</u>
----------------	----------------

Conclusions

Le flux annuel d'immigration officiel s'élève donc à plus de 200 000 : les clandestins ne sont pas évalués, mais 176 000 bénéficient de l'AME.

Le nombre de naturalisations s'élève annuellement de 120 000 à 150 000, (ces naturalisations compensent les nouvelles entrées).

61,6 % de ces naturalisations concernent le continent africain et 18,5 % le continent asiatique.

Les flux d'immigration comptabilisés par le ministère de l'Intérieur sont quatre fois supérieurs à ceux retenus par l'INED et l'INSEE (voir annexe).

L'OCDE s'appuie le plus souvent sur les statistiques du ministère de l'Intérieur : AGDREF.

Demandeurs d'asile : les chiffres français ne comptent pas les personnes accompagnatrices, (les enfants). Le chiffre réel doit donc être au moins le double du chiffre officiel : 100 000 et non 50 000.

« La France a enregistré en 2001 une augmentation importante du flux migratoire par rapport à l'année précédente : + 18,2 % ».

« En France, 30 % des actifs étrangers de moins de 15 à 24 ans sont à la recherche d'un emploi ».

Annexe III

Immigration

- **Extrait du rapport de l'OCDE : flux migratoire en progression.**
- **Article de l'INED reprenant les chiffres de l'INSEE : immigration faible et déclinante.**